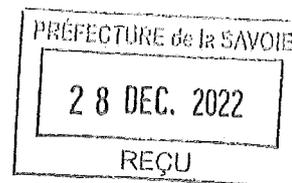




LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines



Arrêté portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne de l'année 2023 dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Le Président du Département de la Savoie,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 22 décembre 2020 ;
Vu les arrêtés joints de nomination dans le cadre d'emplois permettant d'ouvrir 1 emploi à la promotion interne,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :

- PAULY Christophe

Article 2 : La présente liste sera communiquée au centre de gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité de la liste d'aptitude.

Fait à Chambéry, le 02/12/2022

Pour le Président et par délégation

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

05 JAN. 2023

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Nathalie FONTAINE
Vice-Présidente

